

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

samedi 14 janvier 2017 | Maison régionale des Sports | Tomblaine

Membres du Comité Directeur	<ul style="list-style-type: none"> ■ JJ Becquet - co-Pdt ■ Florence Le Baron - Sec. G^{ale} ■ Yvette Corniaux 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Alain Machinet - co-Pdt ■ Michèle Adnet ■ Gérard Brissaud ■ Aurélie Milet 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Jean-Pierre Demangeon - co-Pdt ■ Bernard Hoppe - Trésorier ■ Francis Hue ■ Serge Pichoff
CLUBS REPRÉSENTÉS	Secteur Alsace (16 clubs)	Brumath ; Brunstatt ; Colmar ; Dettwiller Viaduc ; Archers Haguenau ; Herrlisheim ; Illkirch-Graffenstaden ; Mulhouse CAB ; Munster ; Neuwiller-les-Saverne ; Obernai ; Ste-Croix-en-Plaine AC ; Sélestat ; Strasbourg 1 ^{ère} Cie ; Thann ; Volgelsheim	
	Secteur Champagne-Ardenne (17 clubs)	Arcis-sur-Aube ; Auxon ; Bar-sur-Aude Diana ; Bourbonne-les-Bains ; Brienne-le-Château ; Châlons-en-Champ. 1 ^{ère} Cie ; Châlons-en-Champ. A. ; Eclaron ; Épernay ; Gueux ; Reims ; Saint-Dizier Flèche Bragarde ; Saint-Dizier Castors Bleus ; Suippes ; Vertus ; Ville-sous-la-Ferté	
	Secteur Lorraine (43 clubs)	Amanvillers ; Ars-sur-Moselle ; Bar-le-Duc ; Breux ; Commercy ; Conflans-en-Jarnisy ; Creutzwald ; Dieuze ; Dombasle-sur-Meurthe ; Einville ; Épinal 1 ^{er} ; Fabreberviller ; Faulquemont ; Folschwiller ; Gorze ; Hagondange ; Hayange ; Hettange-Grande ; Hombourg-Haut ; Longwy ; Marly-Pournoy ; Metz ; Mont-l'Étroit ; Montigny-lès-Metz AC ; Nancy Carquois d'Or ; Neufchâteau ; Neuves-Maisons ; Pont-à-Mousson ; Pont-St-Vincent ; Sarrebourg ; Sarreguemines ; Seichamps ; Senones ; Saint-Dié ; St Nicolas de Port ; Thaon-les-Vosges ; Toul ; Vagney ; Vandoeuvre ; Varangeville ; Verdun ; Vittel ; Void-Vacon	
Personnes invitées	Président du CROS de Lorraine : Alain Lux Président(s) de Comités Départementaux : Aube (JL Lefèvre) ; Marne (G. Brissaud) ; Meurthe-et-Moselle (B. Louis) ; Meuse (V. Boksebeld) ; Moselle (G. Kessler) ; Bas-Rhin (A. Romanet) ; Haut-Rhin (P. Bizieux) Conseillers techniques : R. Bischoff ; J. Rousseau		

Procès-Verbal

1

CONTRÔLE DES POUVOIRS

Après enregistrement auprès du Greffe, 76 clubs (sur 143) sont représentés à l'occasion de cette assemblée, représentant un pouvoir votatif total de 312 voix (sur 492).

Le quorum requis étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Jean-Jacques Becquet (co-président chargé des affaires juridiques), assisté de Jean-Pierre Demangeon (co-président chargé des affaires financières et sociales), d'Alain Machinet (co-président chargé de la coordination CRTA/CoPil), de Florence Le Baron (secrétaire générale) et de Bernard Hoppe (trésorier).

Le co-président Becquet ouvre la séance à 10 h 00. Il salue l'assemblée et remercie les participants de leur présence. Plusieurs clubs, qui avaient annoncé leur venue, ont été contraints de renoncer au déplacement en raison des conditions météorologiques défavorables.

Il poursuit en souhaitant la bienvenue à Alain Lux, Président du Comité Régional Olympique de Lorraine, puis présente les excuses d'autres représentants d'instances de tutelle qui avaient été conviés à l'AGE, mais dont des contraintes d'agenda n'ont pas permis la présence.

Il rappelle le contexte et le motif justifiant la convocation de cette AG extraordinaire, amenée à se prononcer sur l'adoption des statuts et du règlement intérieur de l'association ; à approuver les budgets ; à élire les délégués de clubs à l'AG fédérale ainsi que le prochain Comité Directeur. Les modalités de déroulement de l'assemblée générale extraordinaire sont expliquées, ainsi que le contenu des dossiers qui ont été remis aux représentants des clubs à leur arrivée.

De manière à optimiser le temps imparti aux différents votes, ceux-ci se feront à main levée pour tous les points généralistes, et ceux concernant des personnes se feront à bulletin secret. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Les représentants de quatre clubs ne pouvant pas rester pour les votes de l'après-midi, il est proposé à l'assemblée de permettre à ces 4 représentants de voter à leur départ à la mi-journée, sous contrôle des scrutateurs (les urnes closes restant inaccessibles durant la pause déjeuner, enfermées dans la salle). Cette disposition est acceptée à l'unanimité.

Se proposent pour superviser le bon déroulement des différents scrutins :

- | | |
|--------------------|-----------------------------------|
| ▪ Pascal Bizieux | (club : Mulhouse CAB - 68) |
| ▪ Lionel Cellier | (club : Toul - 54) |
| ▪ Thierry Richard | (club : Conflans-en-Jarnisy - 54) |
| ▪ Stéphane Quentin | (club : Bourbonne-les-Bains - 52) |
| ▪ Didier Welsch | (club : Herrlisheim - 67) |

Les 5 scrutateurs sont approuvés à l'unanimité.

Florence Le Baron rappelle que la création du CRTA du Grand Est résulte de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) - promulguée le 7 août 2015 - dans le cadre de la réforme territoriale initiée par le gouvernement. Cette redéfinition des contours territoriaux et des compétences attribuées à chaque collectivité territoriale a impliqué pour la Fédération Française de Tir à l'Arc d'aligner ses représentations régionales sur le schéma des nouvelles 13 grandes régions françaises. Cette obligation a été communiquée aux ligues à l'occasion de l'AG de la FFTA en mars 2015.

Conformément à ces instructions fédérales, les ligues d'Alsace, de Champagne-Ardenne et de Lorraine ont réuni 11 de leurs membres dans un Comité de Pilotage, chargé de préparer la création du Comité Régional (d'abord de l'ACAL puis du Grand Est).

D'avril 2015 à décembre 2016, les membres du Comité de Pilotage se sont réunis régulièrement et ont mené les travaux préparatoires nécessaires à l'élaboration du Traité de Fusion des 3 ligues, des statuts de l'association et de son règlement intérieur, ainsi que de la préparation des AGE de dissolution des 3 ligues, suivies en janvier 2017 de l'AGE du CRTA du Grand Est.

Nombre d'autres sujets ont été abordés durant ces 21 mois (dossiers liés aux affaires : juridiques ; administratives ; financières ; sportives ; de formation ; d'arbitrage ; de communication ; etc.), avec pour objectif de préparer le rapprochement et harmoniser les pratiques sur les trois secteurs, en tâchant de s'inspirer des meilleures d'entre elles.

Le 11 juin 2016, l'association CRTA du Grand Est était créée et déclarée à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, administrée par un Comité Directeur provisoire composé des 11 membres du Comité de Pilotage. Compte-tenu des nombreuses formalités à accomplir et des délais inhérents, il était effectivement nécessaire de créer l'entité juridique en amont de l'AGE électorale du mois de janvier 2017, de façon à permettre le lancement de toutes les opérations juridiques, sociales, financières et administratives qu'impliquaient le Traité de Fusion et la dissolution des ligues au 31 décembre 2016.

Le Traité de Fusion a été soumis à l'approbation des AGE de dissolution des trois anciennes ligues, et a été accepté par les trois instances.

5 STATUTS DU CRTA

Le co-président Becquet procède à une relecture rapide des projets de statuts soumis ce jour à l'assemblée, et commente certains points. F. Le Baron indique à l'assemblée avoir relevé une erreur en page 3, article 6.3 § 2 : l'article de référence est l'article 20 (et non l'article 19). Cette erreur sera corrigée dans la version définitive du document.

Il est demandé que les références désignant les membres du CRTA du Grand Est soit partout complétées de la mention "*et des sections de tir à l'arc*".

Après les échanges et questions / réponses avec l'assemblée, l'adoption des statuts du CRTA du Grand Est, avec les ajustements évoqués, est soumise au vote de l'assemblée générale, à main levée.

Votes "contre" → 0 | Abstentions → 0 | Votes "pour" → 312 voix

Les statuts du Comité Régional de Tir à l'Arc du Grand Est sont adoptés à l'unanimité.

6 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CRTA

Le co-président Becquet procède à une relecture rapide du projet de règlement intérieur soumis ce jour à l'assemblée, et commente certains points.

Article 11 : le titre sera modifié, l'intitulé exact étant "*délégués de clubs*" (et non "délégués régionaux").

Il est demandé que les références désignant les membres du CRTA du Grand Est soit partout complétées de la mention "*et des sections de tir à l'arc*".

Des objections sont faites sur la formulation de l'article 7.1 imposant la présence des clubs aux AG du Comité Régional pour pouvoir organiser des compétitions, arguant que des circonstances exceptionnelles peuvent justifier l'impossibilité pour certains clubs d'être représentés aux AG et qu'il ne serait pas juste de les pénaliser de ce fait. Il est proposé d'assouplir les dispositions de l'article 7.1.

Y sera donc ajoutée une clause stipulant que : "*le Comité Directeur pourra, à titre exceptionnel, décider de déroger à cette règle si des causes véritables et sérieuses ont empêché un club d'être représenté à une AG du CRTA du Grand Est. À charge pour ledit club de justifier cette absence, son bien-fondé étant laissé à l'appréciation du Comité Directeur au vu des éléments et explications que le club aura produit au plus tard dans les 8 jours suivant la tenue de l'AG à laquelle il n'était pas représenté*".

Après les échanges et questions / réponses avec l'assemblée, l'adoption du règlement intérieur du CRTA du Grand Est, avec les ajustements évoqués, est soumise au vote de l'assemblée générale, à main levée.

Vote "contre" → 0 | Abstentions → 14 voix (3 clubs) | Vote "pour" → 298 voix

Le règlement intérieur du Comité Régional de Tir à l'Arc du Grand Est est adopté à la majorité.

Après la prise de parole de M. Alain Lux, président du CROS Lorraine, l'assemblée est suspendue à 12 h 00.

La reprise des travaux est fixée à 14 h 00, au plus tard.

Les représentants des 4 clubs devant quitter l'AGE sont invités à se rapprocher des scrutateurs pour voter.

De retour en séance plénière à 13 h 50, les trois co-présidents procèdent à l'ouverture des courriers reçus dans le cadre de l'appel à candidatures pour les arbitres, et font la lecture à voix haute des noms des candidats.

- PCRA : 1 candidature → Robert Faivre
- Adjoint secteur Alsace : 2 candidatures → Bernard Burglen et Nadège Delzongle
- Adjoint secteur Champagne-Ardenne : pas de candidature
- Adjoint secteur Lorraine : 2 candidatures → Alain Dejardin et Alain Nullans

En l'absence de candidature déclarée pour le poste d'adjoint en Champagne-Ardenne, et pour éviter une carence sur ce secteur, Jean-Luc Lefèvre propose sa candidature à l'assemblée, qui l'accepte.

Le Comité Directeur qui sera élu lors de la présente AGE sera chargé de l'organisation des élections afférentes.

7 BUDGET ET FINANCES

Bernard Hoppe, trésorier, présente à l'assemblée les bilans fusionnés des trois anciennes ligues d'Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine au 31 décembre 2016, et commente les différents postes financiers.

Il poursuit avec le bilan synthétique du CRTA du Grand Est qui en découle, servant de base à la comptabilité du Comité Régional pour l'exercice courant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

8 PART RÉGIONALE LICENCES 2018

L'harmonisation nécessaire des tarifs pratiqués par les secteurs Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, et l'objectif de générer une ressource pour le CRTA du Grand Est équivalente au cumul de celles des trois anciennes ligues en 2016, ont donné lieu à la proposition de grille tarifaire 2018 ci-après.

Licences	Adulte sans pratique	Adulte pratique en club	Adulte compétition	Jeune	Poussin	Découverte	Conventions
Tarif 2018	15 €	19 €	20 €	12 €	12 €	3 €	2 €

Après les échanges et questions / réponses avec l'assemblée, le tarif de la part régionale des licences 2018 du CRTA du Grand Est est soumis au vote de l'assemblée générale, à main levée.

Vote "contre" → 2 voix (1 club) | Abstentions → 0 | Vote "pour" → 310 voix

Le tarif de la part régionale des licences 2018 du Comité Régional de Tir à l'Arc du Grand Est est adopté à la majorité.

9 RÉVISEURS AUX COMPTES

Pour le contrôle des comptes de l'exercice 2017 lors de l'Assemblée Générale de 2018, les réviseurs aux comptes qui se proposent, sont :

- Pierre-Alain Stefann (club : Senones - 88)
- Michel Dreyfuss (club : Saint-Dié - 88)
- Pierre-André Schweitzer (club : Neuwiller-les-Saverne - 67)
- Didier Welsch (club : Herrlisheim - 67)

Les 4 réviseurs aux comptes sont approuvés à l'unanimité.

10 BUDGET PRÉVISIONNEL 2017

Bernard Hoppe, trésorier, présente à l'assemblée le budget prévisionnel du CRTA du Grand Est établi pour l'exercice 2017. Le budget prévisionnel s'élève à 210.880 €. Il commente le budget en expliquant que, pour le 1^{er} semestre, il s'agit d'une projection budgétaire établie sur la base des éléments des trois anciennes ligues, rappelant que chaque secteur mènera jusqu'à la fin de la saison (31 août 2017) ses actions, à l'identique de ce qu'il faisait précédemment. Pour le second semestre, la réalisation budgétaire reviendra au futur Comité Directeur qui déterminera la politique d'actions et de développement pour le Comité Régional.

En réponse à une question de l'assistance, Bernard Hoppe confirme qu'une comptabilité générale sera effectivement tenue en parallèle de la comptabilité analytique.

11 Présentation des listes de candidature à l'élection du Comité Directeur

Le co-président Becquet explique à l'assemblée qu'une seule liste de candidature à l'élection au Comité Directeur a été présentée. Il s'agit de la liste conduite par Serge Pichoff, composée de 25 membres conformément aux dispositions statutaires. Les 25 membres de la liste sont appelés en tribune et sont présentés à l'assemblée.

12 ÉLECTION DU COMITÉ DIRECTEUR

La liste candidate à l'élection du Comité Directeur est soumise au vote de l'assemblée générale, à bulletin secret.

Les scrutateurs ayant fini le dépouillement des bulletins de vote, ils communiquent les résultats au co-président Becquet qui les annonce.

Bulletins nul → 2 voix | Vote "contre" → 0
Abstentions → 6 voix | Vote "pour" → 304 voix

La liste conduite par Serge Pichoff est élue au Comité Directeur du Comité Régional de Tir à l'Arc du Grand Est à la majorité.

Le nouveau Comité Directeur, qui administrera le CRTA du Grand Est dès la clôture de la présente AGE, se compose de : Serge Pichoff ; Florence Le Baron ; Bernard Hoppe ; Aurélie Milet ; Serge Robert ; Yvette Corniaux ; Gérard Brissaud ; Stève Belin ; Philippe Brandenbourger ; Bernard Louis ; Caroline Imbert ; Robert Faivre ; Julien Blatecky ; Christophe Lopez ; Jean-Bernard Duval ; Vincent Patalas ; Jean-Paul Landron ; Philippe Lallemand ; Francis Hue ; Claire Polisenio ; Gérard Kessler ; Jeannine Bauler ; Bernard Langenfeld ; Robert Buffon ; Fanny Gaschy.

13 DÉLÉGUÉS DE CLUBS - AG FFTA

Le co-président Becquet rappelle à l'assemblée que les statuts fédéraux prévoient l'élection d'un nombre minimal de 10 délégués de clubs (correspondant au nombre de départements de la région), le nombre maximal étant fixé à 13. Pour ne pas perdre de voix à l'assemblée générale fédérale, la délégation du Grand Est doit se composer de 10 personnes minimum.

Seules 9 candidatures ont été reçues pour l'AG de la FFTA du 25 mars 2017. Il s'agit de (par ordre alphabétique) : Pierre Bauler (Hagondange) ; Jean-Jacques Becquet (Lingolsheim) ; Julien Blatecky (Faulquemont) ; Francis Hue (Nancy CO) ; Caroline Imbert (Varangeville) ; Florence Le Baron (Lingolsheim) ; Bernard Louis (Seichamps) ; Aurélie Milet (Gueux) ; Serge Pichoff (Neufchâteau).

14 ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DE CLUBS

Les scrutateurs ayant fini le dépouillement des bulletins de vote, ils communiquent les résultats au co-président Becquet qui les annonce.

Nom et Prénom	Voix "pour"	Observations
Bauler Pierre	312	élu
Blatecky Julien	312	élu
Louis Bernard	312	élu
Milet Aurélie	312	élue
Pichoff Serge	312	élu
Imbert Caroline	310	élue
Becquet Jean-Jacques	304	élu
Le Baron Florence	304	élue
Hue Francis	303	élu

La délégation du CRTA du Grand Est à l'AG fédérale du 25 mars 2017 se composera de 9 représentants.

**Moment solennel
devant
l'Assemblée
Générale**

Le temps de dépouillement des votes est mis à profit pour faire prêter serment aux nouveaux arbitres de la région Grand Est :

arbitres fédéraux :

- *Huber Erwann (club : Ars-sur-Moselle)*
- *Szczepaniak Aurore (club : Sarreguemines)*

jeunes arbitres :

- *Apprederisse Chloé (club : Toul)*
- *Moyses Tatiana (club : Obernai)*
- *Sbinné Axel (club : Neuwiller-les-Saverne)*
- *Schneider Adrien (club : Châlons 1^{ère} Cie)*
- *Schneider Florian (club : Châlons 1^{ère} Cie)*
- *Vautrin Thibault (club : Toul)*

15

CLÔTURE

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, le co-résident Becquet clôture l'Assemblée Générale Extraordinaire à 16 h 20, avant de passer la parole au nouveau président du Comité Régional, Serge Pichoff.

Jean-Jacques BECQUET
co-Président

Jean-Pierre DEMANGEON
co-Président

Alain MACHINET
co-Président

Florence LE BARON
Secrétaire Générale